

**Pierre MOREL A L'HUISSIER**  
Député de la Lozère  
Secrétaire de la Commission  
des lois

Paris, le mardi 21 avril 2020

*Sabine DALLE – Suppléante*

**Monsieur Gérald DARMANIN**  
Ministre de l'Action et des Comptes  
Publics  
Ministère de l'Économie et des  
Finances,  
139 rue de Bercy,  
75012, Paris

N/Réf : P/VG – 2020-04-21

Objet : Accès Fonds de solidarité pour les accompagnateurs en montagne

**CONTACT :**

✉ [contact@pierre-morel.fr](mailto:contact@pierre-morel.fr)

🌐 [www.pierre-morel.fr](http://www.pierre-morel.fr)

 [facebook.com/pierremorelhuissier](https://facebook.com/pierremorelhuissier)

 [twitter.com/morelpierre](https://twitter.com/morelpierre)

**Monsieur le Ministre,**

Mon attention vient d'être attirée par les accompagnateurs en montagne, travailleurs indépendants et, de manière plus large, tous les éducateurs sportifs des sports de nature concernant leurs difficultés pour bénéficier du fonds de solidarité.

Assujettis au régime BNC, les clients des accompagnateurs en montagne règlent les prestations d'encadrement après l'activité, qu'il s'agisse de clients particuliers ou des groupes collectifs (parfois, pour ces derniers, avec un délai de plusieurs semaines). Ce mode de fonctionnement induit un réel décalage entre le temps de la prestation et son règlement puis son crédit sur les comptes bancaires de ces travailleurs indépendants « Educateurs sportifs ».

De plus, nombreux sont les professionnels de la montagne à être organisés sous forme de « syndicats locaux » (Ecoles de Ski, Bureaux des Guides et Accompagnateurs). Pour ceux d'entre eux organisés de la sorte, la pratique veut que la personne morale « syndicat local » verse également les honoraires aux professionnels avec un décalage mensuel.

Le mode de calcul d'accès au fonds en fonction des résultats du mois de mars 2019 ou avril 2019 n'est donc pas représentatif et exclut une grande partie des Accompagnateurs en Montagne.

Aussi, soucieux d'accompagner au mieux ces professions, il me serait agréable que vous puissiez examiner cette problématique avec une attention toute particulière et m'indiquer, dans la mesure du possible, les intentions du Gouvernement en la matière.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Ministre**, à l'expression de mes sincères salutations.

 **Pierre MOREL A L'HUISSIER**